

**Augmentation des franchises de l'assurance maladie**

**ou**

**Comment faire payer les malades**

Le Conseil national et le lobby des assureurs ne sont plus à une gifle près destinée aux malades : ils viennent de décider le 26 novembre d'augmenter la franchise de l'assurance de base, celle qui coûte aujourd'hui 300 francs si vous êtes malade et qui fut de 150 francs lors de la création de la LAMal en 1986 et de 230 francs en 1998. Il ne sera plus possible de changer chaque année de franchise, le choix devra durer trois ans. Sauf pour les enfants, les franchises seront indexées à l'évolution des coûts de la santé.

Les personnes âgées et les malades chroniques font en premier les frais de cette entorse profonde et durable à la solidarité.

La volonté d'offrir aux assureurs des économies payées par les assurés est pathétique. La Suisse est, selon l'OCDE, l'un des pays qui met sur ses citoyens la plus lourde charge de participation aux frais de la santé. Les ménages paient directement de leur poche 30% des coûts (29,3%) alors que la LAMal ne paie que 35,6%.

Inutile de croire vraiment que le Conseil des Etats, lui si obéissant aux assureurs, va corriger cette dérive censée dresser les malades à payer toujours plus, voire à renoncer à des soins...

L'AVIVO suisse a transmis son indignation aux membres du Conseil des Etats à qui a été remis ce dossier brûlant..

Lausanne, le 28 novembre 2018

Christiane Jaquet-Berger  
présidente  
079 449 46 61